

LUNETTES DE SÉCURITÉ : GARD À VOS YEUX !



5.2% DES ACCIDENTS DU TRAVAIL TOUCHENT LES YEUX

1. LES DIFFERENTES PROTECTIONS OCCULAIRES

POUR LES DEPLACEMENTS



Lunettes de sécurité **OBLIGATOIRE**

Port avec présence des renforts mousse obligatoire



Lunettes de sécurité **À LA VUE** (2 modèles, demande au chef d'agence)

POUR LES TRAVAUX DE MEULAGE



Lunettes masque



Ecran facial (Pour les porteurs de lunettes)

POUR LES TRAVAUX ELECTRIQUE



Casque IDRA pour la protection contre les **FLASHS ELECTRIQUE**

2. CONSEILS DE PRÉVENTION





CAUSERIE QHSE

Agence / Service :

Client :

Site / Affaire :

Page
1 / 2

ORIGINAL A CONSERVER SUR SITE ET / OU EN AGENCE
ENVOYER UNE COPIE AU SERVICE QHSE.

DATE ⁽¹⁾ : ANIMATEUR ⁽⁶⁾ : DUREE ⁽³⁾ : NB DE SESSION ⁽⁴⁾ :

THEME ⁽⁵⁾ : Flash QHSE n°001 – LUNETTES DE SÉCURITÉ : GARD À VOS YEUX !

SUJETS ABORDES ⁽⁵⁾ :

1. LES DIFFERENTES PROTECTIONS OCCULAIRES 2. CONSEILS DE PRÉVENTION

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS ⁽⁷⁾ :

Amélioration des performances QHSE ⁽⁸⁾

N°	Analyse des Faits / Constats / Ecart / Situations dangereuses / Presqu'accident / Non-conformité / Dysfonctionnements	Propositions d'action Correctives / Préventives

Décision de traitement de la proposition d'action corrective / préventive ⁽⁹⁾

N°	Décision de traitement	N°	Décision de traitement
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Toute décision de traitement d'une action corrective / préventive sera prise en commun accord entre le Responsable QHSE, le Responsable d'affaire, le Chef d'Agence et autre personne concernée.

(1) Date(s) à(ux) laquelle(s) s'est déroulée la formation.	(2) Nom, prénom et signature des personnes ayant été formées.
(3) Durée de la causerie en nombre d'heure(s).	(4) Nombre de session de formation réalisée par l'animateur.
(5) Sujet et thèmes évoqués lors de la causerie.	(6) Nom, prénom de l'animateur de la causerie
(7) Remarques émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.	(8) Analyse des observations, remarques et propositions d'amélioration émises par les participants sur le sujet et les thèmes évoqués.
(9) Décision de prise en compte ou non des propositions d'amélioration.	(10) Emargement obligatoire des personnes présentes à la causerie.

